

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/06/2025 - 15198 - 2018 B 02084 - 840 449 961 - A.C.M

3. Engagement du déclarant

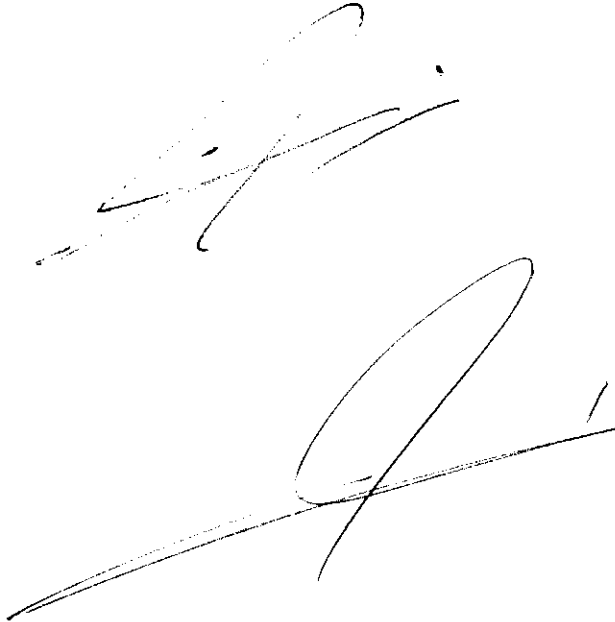
Le soussigné atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des petites entreprises au sens de l'article L123-16 du code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L123-16-2 du code de commerce et n'appartient pas à un groupe au sens de l'article L233-16 du code de commerce ou de l'article L524-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Toute fausse déclaration relative à la demande de confidentialité du compte de résultat constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à Saint André la Rivière

le 28 Avril 2025

Signature

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is located above the second one. Both are stylized and cursive.

Désignation de l'entreprise <u>ACM</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>107 RUE DE LA GARE 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>4</td><td>0</td><td>4</td><td>4</td><td>9</td><td>9</td><td>6</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td> </tr> </table>												8	4	0	4	4	9	9	6	1	0	0	0	2	7
8	4	0	4	4	9	9	6	1	0	0	0	2	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td> </tr> </table>												3	1	1	2	2	0	2	4						
3	1	1	2	2	0	2	4																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	304	030	304																			
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	304	048	304																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	115	070			115																	
		Autres * (3)	072		074																				
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	27 385	086			27 385																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	27 500	098			27 500																	
	Total général (I + II)		110	27 804	112	304		27 500																	
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126				100																
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134				11 452																
	Résultat de l'exercice				136				12 389																
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142				24 940																
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				115																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	703			2 445																
	Comptes courants d'associés				173																				
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176				2 560																	
Total général (I + II + III)				180				27 500																	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I.M

SAGE Experts & Comptables Janvier 2025

I. II

Lille le 16.05.2025

Je soussigné Imad Kechou
responsable de l'ex SASU ACM,

certifie l'exactitude des mentions
comptables apparues à mon bilan ^{exercice} 2024



ACM
107 rue de la Gare
59350 Saint André Lez Lille
Tél : 06 24 81 00 09
Siren : 840 449 961

SASU ACM
Au capital de 5000,00 euros
Siège social 107 rue de la Gare
59350 Saint Amant les Bps LRE
R.C.S. LILLE 840 448 561

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE le 28 Avril 2025

au siège social,
le 28 Avril 2025
La lehooc

Est présent, Mr Mubhar Imel associé unique de la société SASU ACM, au capital de 5000,00 euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 12383,60 €.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 12383,60 €. L'associé unique décide d'affecter le résultat de 12383,60 € de la façon suivante :

la gérance

- En report à nouveau pour 12 388 Euros
- L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small upward flick.